

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-347

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2021-347

Partenariat avec la Banque des Territoires, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Biodiversité et la société Forestière - Convention 2021-2026 - Approbation - Autorisation

Monsieur Alain ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Banque des Territoires est une institution financière exerçant des activités d'intérêt général pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que des activités concurrentielles. Bordeaux Métropole et la Banque des Territoires entretiennent des liens de coopération étroits depuis la création de la Métropole en 2015. Une précédente convention de partenariat avait été signée pour la période 2016-2019. Pour accompagner le nouveau projet de mandature 2020-2026 « Pour une métropole proche de ses habitants, écologique et solidaire », Bordeaux Métropole a la possibilité de s'engager dans un nouveau partenariat pour mobiliser les moyens d'intervention de la Banque des Territoires – Caisse des dépôts et consignations et de ses filiales (la société CDC Biodiversité et la société Forestière).

Le projet de convention 2021-2026 formalise cette volonté réciproque d'une coordination approfondie autour de cinq axes, déclinés ci-dessous, au sein desquelles les orientations métropolitaines sont déclinées et mises en regard des modalités d'intervention des parties.

1. Accompagner la transition écologique en faveur du climat et de la qualité de vie de ses habitants
 - o Vers une métropole à énergie positive et bas carbone
 - o Améliorer la performance énergétique du patrimoine public
 - o Encourager la rénovation énergétique de l'habitat
 - o Préserver les biens communs
2. Privilégier un urbanisme privilégiant l'habitant autant que l'habitat
 - o Habitat et politique foncière
 - o Politique de la ville et cohésion sociale
 - o Opérations d'aménagement urbain
 - o Equipements et services de proximité
 - o Devenir du site de la Caisse des dépôts dans le quartier de la Jallère
3. Favoriser toutes les mobilités
4. Soutenir le développement économique, l'insertion et la création d'emplois locaux pérennes
 - o Soutenir les grandes filières métropolitaines et les filières vertes
 - o Soutenir la transition vers un tourisme durable
 - o Soutenir l'économie de proximité et l'économie sociale et solidaire
 - o Aménagement économique à travers les opérations d'intérêt métropolitain
5. Développer les coopérations territoriales avec les territoires voisins.

Les moyens d'interventions de la Banque des territoires sont pluriels, en financements d'investissement public et privé, ainsi qu'en ingénierie :

- financement sous la forme de prêts à court, moyen ou long termes (exemples de projets potentiels : réseaux de chaleur, bus à haut niveaux de service, travaux de rénovation énergétique du patrimoine public, prêts aux bailleurs sociaux, etc.),
- financement des projets en fonds propres, via la participation minoritaire au capital de sociétés de projet (exemples de participations au capital de sociétés d'économie mixte : In-Cité, Bordeaux Métropole Energies, Route des lasers, etc.),
- ingénierie via notamment le cofinancement de missions d'étude (enveloppe dédiée estimée à 300 000 € sur la durée de la convention).

Sans pour autant être signataires de la convention, il est entendu que toutes les communes de la métropole peuvent bénéficier des financements de la Banque des Territoires sous forme de prêts et en fonds propres.

Les échanges entre les parties ont permis de pré-identifier certains projets susceptibles d'être aidés par la Banque des territoires et ses filiales. Ce travail partenarial a vocation à perdurer tout au long de la durée de la convention.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la convention, les parties réuniront un comité opérationnel au moins une fois par an. D'autre part, au-delà de la coanimation globale de la convention, la Banque des Territoires s'engage à dédier une personne ressource sur chaque axe du partenariat, tout comme Bordeaux Métropole qui a désigné un référent technique ainsi que des interlocuteurs privilégiés sur chaque axe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2016-198 lors de sa séance du 29 avril 2016,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la Métropole à contractualiser avec la Banque des territoires, la CDC Biodiversité et la société Forestière sur ces sujets,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention 2021-2026, annexé au présent rapport,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer cette convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	le Président,
	Monsieur Alain ANZIANI